

La femme de Gilles Le Gendre nommée à la FDJ : pourquoi ça fait polémique

Aurélie Rossignol | 12 avril 2019, 17h12 | MAJ : 12 avril 2019, 18h55 | 39



Chef de file des députés LREM, Gilles Le Gendre a voté la loi Pacte, qui acte la privatisation de la FDJ, juste avant que ne soit officialisée l'embauche de sa femme par le groupe. LP/Delphine Goldsztejn

Le patron des députés LREM n'a pas fait référence à l'embauche de sa femme, Raphaële Rabatel, à un poste important à la Française des jeux alors même qu'était votée sa privatisation ce jeudi à l'Assemblée.

« Curieux mélange des genres », « Bravo le Nouveau monde », « profondément choquant »... L'opposition s'en donne à cœur joie ce vendredi sur la nomination de l'épouse de Gilles Le Gendre, chef des députés de la République en marche, au Comité de direction générale du groupe FDJ, alors même que le parti présidentiel vient d'acter la privatisation de l'entreprise majoritaire détenue par l'Etat.

Si bon nombre ont dénoncé le risque d'un conflit d'intérêts de l'élu, d'autres ont crié au sexisme envers Raphaële Rabatel, pointant ses compétences et sa longue expérience. C'est finalement le manque de transparence du député qui fait débat.

Un CV « légitime » pour ce poste

Face à la polémique, l'entourage de Gilles Le Gendre s'est attaché à rappeler le long CV de la nouvelle directrice de la communication de la Française des jeux. **Le Parisien a fait décrypter ce cursus par une experte du cabinet spécialisé dans l'évaluation et le recrutement de dirigeants Eric Salmon. « C'est une senior, qui est tout à fait légitime à ce poste puisqu'elle a exercé dans la communication de 1985 à 2008, qu'elle a occupé des postes d'importance dans de grandes organisations », estime d'abord Violaine Amigues.**

Le temps passé dans des groupes tels Rhône-Poulenc ou Paribas montre par ailleurs « une bonne stabilité ». Son évolution est visible, depuis ses piges de journaliste pendant ses études à son début de carrière dans les relations presse puis en tant que directrice. « A la caisse nationale des caisses d'épargne, elle s'est ouverte à la com externe, ce qui lui a donné une position dans le groupe. Elle n'y est restée qu'un an donc elle a dû être chassée (NDLR : débauchée) par Image 7, un très beau cabinet qui fait pas mal de communication de crise, travaille avec des politiques », poursuit l'experte.

Et d'évoquer le gros point fort de Raphaële Rabatel pour ce recrutement : « Elle a géré l'ensemble de la communication à un moment crucial de Gaz de France, celui de l'ouverture au capital. Ce n'est pas comme faire la sortie d'un vingtième yaourt pour une marque ! Et elle était aussi au Comité exécutif. C'est exactement ce qu'elle va faire à la FDJ. »

Si **Violaine Amigues** note un écart de 10 ans entre ce poste et l'actuel - où Raphaële Rabatel a monté son cabinet de conseil avec son mari avant qu'il ne soit élu - elle considère sa proximité au monde politique comme un atout. « Là, on juge sur papier mais un recrutement c'est aussi la personnalité du candidat, son adhésion au projet qu'il va défendre, sa compréhension des enjeux et elle doit très bien comprendre le sujet. Elle l'a déjà fait et connaît la politique », résume l'experte.

Nécessité de plus de transparence

Sur le papier, Raphaële Rabatel a donc « mérité » son poste. Son mari, en revanche, a semble-t-il manqué l'occasion de montrer l'exemple. « C'est affligeant de constater son absence de bon sens ! » commente Tris Acatrinei, qui traque les défauts de transparence et les éventuels conflits d'intérêts des parlementaires au sein du Projet Arcadie.

« Surtout pour une équipe qui a fait campagne sur la probité et la moralisation de la vie publique », relève cette ancienne collaboratrice devenue le poil à gratter des députés. Selon elle, l'opposition ne se serait saisie d'aucune polémique si Gilles Le Gendre s'était « déporté » du vote de la loi Pacte, qui a acté la privatisation de la FDJ et d'Aéroports de Paris.

Le président du groupe LREM à l'Assemblée aurait en effet pu signifier un éventuel intérêt personnel dans ce dossier - l'embauche de son épouse, experte dans la communication complexe lors d'une privatisation, alors même qu'il approuvait cette dernière - et choisir de ne pas voter. « D'autant que c'est ce que permettent désormais les Lois confiance dans la vie politique votées par cette majorité », rappelle Tris Acatrinei.

« Il faut dire les choses ouvertement, ça aurait tenu en un tweet : J'ai un intérêt sur le texte, je m'abstiens. Ça n'aurait pas fait débat », s'agace-t-elle avant de résumer : « Pour faire une phrase à la Montebourg, le seul défaut de Raphaële Rabatel c'est son compagnon ! Elle a le droit d'avoir une carrière, une vie en dehors de son mari, le problème est que Le Gendre aurait du le dire. »

Besoin de nouvelles règles ?

Pour Tris Acatrinei, « cela mériterait un mot de la déontologue de l'Assemblée ». De là à légiférer pour ajouter des restrictions ? « C'est compliqué », convient la fondatrice du Projet Arcadie. « Si l'on voulait pouvoir exclure d'un vote un député à chaque fois qu'il a un intérêt, il faudrait un gendarme pour surveiller tout ça. Il faudrait donc surtout qu'ils se disciplinent et prennent le réflexe de se déporter », estime-t-elle. Et de regretter « qu'à chaque boulette d'une figure, ce sont les députés moins connus qui assument les conséquences sur le terrain et ça stigmatise les élus ».

Par ailleurs, « si on légifère, où mettre la limite de ce qui est autorisé et jusqu'à quel proche ? » interroge Christelle Gris, docteure en sociologie, auteure d'une thèse sur la contribution des conjointes d'élus à la carrière électorale. « Il y a une contradiction en France : on vote pour un politique, pas pour l'homme, et on ne veut pas considérer le rôle du conjoint... jusqu'à ce qu'il pose problème. Et on jette immédiatement l'opprobre et le doute », regrette la chercheuse, qui trouve toutefois que la question est légitime.

« Après l'Affaire Fillon, on a par exemple mis en place une interdiction des emplois familiaux dans la précipitation mais on peut toujours embaucher sa belle-sœur. Il faut dépassionner le débat et lancer une vraie réflexion sur les limites », plaide-t-elle. « Car la question se pose régulièrement. Que faire d'un maire marié à une directrice d'un bailleur social ? » cite-t-elle en exemple.

L'an dernier, le mari d'Agnès Buzyn avait été poussé à se mettre en retrait de la présidence de l'Inserm, Institut national de la santé et de la recherche médicale, alors que son épouse était nommée ministre

de la Santé. « Mais que fait son frère ou le parrain de son enfant ? » lance Christelle Gris en profilant la complexité de la question.

Aurélie Rossignol